

## FAQ - LE PEOPLE'S CLIMATE CASE

### **À quoi ressemble la procédure d'appel ?**

Suite à la décision du TUE, les plaignant-es doivent faire appel devant la Cour européenne de justice de l'Union Européenne (CJUE) dans un délai de deux mois. L'appel se concentrera uniquement sur la question de la recevabilité, aucun fait nouveau ne peut être soumis. La CJUE ne prendra pas de décision sur le fond (c'est-à-dire sur la nécessité de relever l'ambition climatique jusqu'à 2030). La procédure d'appel est généralement divisée en une partie écrite (c'est-à-dire que la demande est suivie de la réponse du défendeur, qui est elle-même suivie d'une réponse dite du demandeur et d'une réplique ultérieure du défendeur) et d'une partie orale optionnelle - une audience pourrait être ordonnée, mais pas nécessairement.

Si la CJUE souscrit aux conclusions du Tribunal de l'Union européenne et refuse la recevabilité, le procès prend fin dans son intégralité.

Si la CJUE n'est pas d'accord avec les conclusions du TUE, le différend peut être renvoyé devant le Tribunal Européen ou la CJUE statuera sur la question de la recevabilité elle-même et le renverra par la suite. Dans les deux cas, la procédure porterait enfin sur le changement climatique et les mesures à prendre pour protéger les droits de l'Homme du demandeur.

### **Quelles sont les chances de gagner devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)?**

Le People's Climate Case est nouveau a bien des égards et une victoire juridique - également en ce qui concerne un appel - n'est en aucun cas certaine. Dans le système juridique européen, les individus ne peuvent contester des actes juridiques que s'ils sont directement et individuellement concernés. C'est un obstacle sérieux, car le tribunal de l'UE interprète ces critères de manière très étroite - comme le montre l'ordonnance rendue.

Dans le contexte des décisions de l'exécutif, cette pratique a déjà été largement critiquée comme une violation du droit international par l'organe de contrôle de la Convention d'Aarhus.

À cet égard, l'ordonnance du Tribunal n'est pas totalement surprenante, les instances inférieures s'écartant rarement de la jurisprudence constante. Le tribunal "de grande instance et de dernière instance" c'est-à-dire ici la CJUE, a toute latitude pour interpréter la loi différemment et ainsi initier de nouveaux développements juridiques. Étant donné que la décision du Tribunal n'est que brièvement motivée et «invente» en outre une nouvelle condition de réserve, il existe des voies de recours.



### **Qu'est-il arrivé à ceux qui ont demandé à devenir des intervenants dans le temps?**

Climate Action Network (CAN) Europe, Wemove.eu et l'Association allemande des petits agriculteurs (Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft) ont demandé à intervenir au soutien des plaignants en septembre 2018. La Commission européenne a demandé à pouvoir intervenir à l'appui de la défense du Parlement européen et du Conseil Européen européenne en octobre 2018.

Avec la récente décision du Tribunal de rejeter la demande des demandeurs sur des points techniques, la demande d'intervention n'a désormais plus d'objet.

Toutefois, cette question sera automatiquement réexaminée si l'appel des demandeurs à la Cour de justice de l'Union européenne aboutit.

### **Les personnes touchées par le changement climatique peuvent-elles encore rejoindre le People's Climate Case ?**

Malheureusement, la date limite pour présenter une demande d'intervention a expiré en octobre 2018 et les personnes intéressées ne peuvent plus se joindre au People's Climate Case en tant qu'intervenants.

### **D'autres personnes touchées par le changement climatique peuvent-elles encore poursuivre un procès similaire devant le Tribunal de l'Union européenne?**

Les personnes autres que les parties à l'affaire du People's Climate Case ne sont pas liées par les conclusions de l'ordonnance rendue par le Tribunal. Toutefois, afin d'éviter le risque de suspension de leur affaire jusqu'à ce que le Tribunal de l'Union européenne se prononce sur cette affaire similaire, il pourrait être judicieux d'attendre le résultat de l'appel relatif à l'affaire People's Climate Case.